



Municipalité

CO09.14

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT
La Télé et ses modalités de financement

Préambule

Le 7 février 2008, votre conseil adoptait le préavis n° 41 portant sur une demande de crédit d'investissement de 250'000 francs pour l'achat d'actions de Vaud-Fribourg TV S.A.

Au moment de l'émission et de la présentation du préavis, circulait le projet d'aménager les modalités financières de souscription des entités publiques, de manière à alléger les charges de la future société. Malheureusement, les résultats de cette discussion n'ont pu apparaître au moment où votre conseil débattait de l'octroi du crédit d'investissement. La Municipalité a donc décidé, en accord avec la commission des finances, de vous informer des modalités finalement retenues, pour le financement de la société Vaud-Fribourg TV S.A.

Montage financier

Lors de la constitution de la société, il a été décidé de répartir les participations obtenues entre d'une part, des souscriptions au capital actions, d'autre part des emprunts pour le solde.

La ville a souscrit en fin d'année 2008 pour 1'512 actions d'une valeur nominale de 100 francs. 151'200 francs ont donc été dépensés, sous forme de participation au capital-actions. Il s'agit maintenant d'honorer notre engagement en accordant un prêt de 91'509 francs pour une durée de cinq ans, avec un taux d'intérêt de 4.75%.

Plusieurs raisons ont conduit la société Vaud-Fribourg TV S.A à effectuer un tel choix financier :

- 1) D'une part, il conduit à diminuer le droit de timbre perçu sur le nombre des actions émises, qui s'élève à 1% de la valeur de ces dernières. D'autre part, il permet de réduire le paiement annuel de l'impôt sur le capital ;
- 2) le taux d'intérêt pratiqué, avantageux pour les actionnaires ayant choisi d'investir dans la société, permet une rémunération attractive des prêteurs. Le montant du taux d'intérêt compense des perspectives de dividendes faibles.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

D. von Siebenthal

La Secrétaire :

S. Lacoste